



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE : DIRECTION SERVICES TECHNIQUES

Affaire suivie par : Laurent VIGIÉ

N°D2023-129-DST

OBJET : CLIMATISATION MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE DE PENNE D'AGENAI

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu le décret 1° du II de l'article 35 du Code des Marchés Publics définissant l'urgence impérieuse comme résultant de « circonstances imprévisibles pour le pouvoir adjudicateur et n'étant pas de son fait »

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Penne d'Agenais est un établissement recevant du public et notamment de très nombreux patients ;

Considérant la nécessité de rétablir le fonctionnement des réseaux de climatisation en installant 3 multi-split, 2 mono-split et 10 unités intérieures dans : le cabinet dentiste, les 3 cabinets de médecins, le cabinet des infirmiers et infirmières, la salle de soins, le cabinet de la diététicienne, celui de la psychologue, le serveur, la zone d'attente et l'accueil ;

Considérant que cette urgence est le fait de circonstances extérieures que Fumel Vallée du Lot ne pouvait pas prévoir et qu'elle ne nous permet pas de respecter les délais minimaux exigés par les procédures formalisées ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De valider l'offre de la société HAKA Énergy, place du Foirail, route d'Agen 47370 Tournon d'Agenais, pour un montant HT de 34 204, 30 €/HT (41 045,16 €/TTC) ;

2°) – De signer l'offre financière ;

3°) – Précise que les crédits sont prévus au budget 2023.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com

AR Prefecture

047-200068930-20230717-D2023_129_DST-AR
Reçu le 24/07/2023

Pour extrait certifié conforme
Fumel, 17 juillet 2023



Le Président,
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 24 juillet 2023

Reçu en Sous-Prefecture le :

Publié ou Notifié le : 24 juillet 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com